



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Toulouse, le 11 octobre 2016

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Education Physique et Sportive

Aux enseignants d'EPS

Sous couvert du chef d'établissement

Rectorat

IA-IPR

Référence
EPS.10/16

Dossier suivi par
IA-IPR EPS

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
iipr@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Lettre des IA-IPR EPS 2016-2017

Les nouveautés à cette rentrée 2016

Tout d'abord, une nouvelle équipe d'IA-IPR EPS : *Christine FIL*, arrivée courant septembre 2015 et *Myriam CASSAGNE* ont plaisir à accueillir *Sophie LOSFELD* sur le poste laissé libre par Dominique MAILLARD à la suite de sa mutation pour un poste d'IA-IPR EPS à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger).

Du côté des conseillers techniques en charge des examens, nous regrettons le départ, pour raisons administratives, de Vivien MOUQUET dans le département des Hautes-Pyrénées. Il assure maintenant, à temps plein, le poste de CPD EPS 1^{er} degré dans ce même département. Sa succession est en cours de réalisation.

Nous souhaitons la bienvenue aux enseignants arrivant dans l'académie et souhaitons à ceux ayant obtenu une mutation intra académique une appropriation positive de leur nouveau contexte professionnel.

Enfin, c'est avec plaisir que nous accueillons cette année 58 fonctionnaires stagiaires (49 pour le Public et 9 pour le Privé) ; nous leur souhaitons pleine réussite dans le développement de leur professionnalité.

Encart du collège des IA-IPR

Dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, en lien avec la circulaire de rentrée 2016, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse identifie quatre priorités pour lesquelles les équipes pédagogiques et éducatives doivent se mobiliser.

En conséquence, nous vous en proposons dans cette lettre une déclinaison pour l'EPS qui engage la réflexion à mener en équipe pédagogique et envisage les pistes d'accompagnement possible à vos côtés.



La réforme du collège avec la mise en place de programmes de cycles élaborés en cohérence avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évolution dans l'évaluation des acquis des élèves. Les enseignants et les équipes disposent de la souplesse nécessaire dans leurs choix pédagogiques pour amener progressivement les élèves à acquérir les attendus de fin de cycle, notamment, au cycle 3, dans le cadre du conseil école-collège.

Pour répondre à cette priorité, nous vous engageons à revisiter votre projet pédagogique durant cette année scolaire, à la lumière de vos pratiques professionnelles, dans l'optique d'organiser la continuité entre les cycles de l'école primaire, du collège et du lycée.

Au collège comme au lycée, la mise en œuvre des programmes EPS, pour un curriculum de formation équilibré, progressif et cohérent ne se limite pas à la seule programmation des APSA support de l'enseignement EPS. Nous vous invitons plutôt à formaliser en équipe votre projet pédagogique en vous interrogeant sur les caractéristiques fortes des élèves de votre établissement, ainsi que sur les acquisitions antérieures et sur la définition de « quel élève vous voulez former ». La réponse collégiale à ces questions garantit la construction d'un projet de transformation qui réponde aux besoins de chacun.

Dans cette même démarche collective, vous trouverez intérêt à identifier des repères pertinents (sur les plans moteur, méthodologique et social) pour témoigner du développement progressif des compétences au service de ce projet de transformation. La construction et la conception des outils d'évaluation finaliseront cette réflexion.

Dans le cadre de la réforme du collège, la mise en relation APSA / compétences du champ d'apprentissage est essentielle et doit permettre de dégager des priorités. Comme en cycle 4, la continuité des apprentissages des cycles 3 nécessite la prise en compte du traitement des activités pour acter du lien entre compétences travaillées et domaines du socle à l'école et en 6ème.

Nous savons pouvoir compter sur votre expertise professionnelle pour exercer votre liberté pédagogique afin de construire une progressivité des apprentissages.

Ressources possibles :

- Aide à la construction du projet pédagogique (atelier de pratique professionnelle)*
- Documents supports des journées programme-collège, site EPS
- Lien Eduscol
 - o SCCC
 - o Cycle 3 et cycle 4

La mise en œuvre confortée de modalités d'enseignement diversifiées (démarche de projet, différenciation, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée.

Les dispositifs évoqués doivent trouver leur place dans une mise en projet appropriée au sein de la discipline.



3/5

La réflexion menée pour formaliser le projet pédagogique doit intégrer l'articulation entre contenus de l'EPS et ceux d'autres disciplines pour développer les compétences du SCCCC, et contribuer aux apprentissages de tous les élèves au collège comme au lycée.

Les modalités d'enseignement diversifiées constitueront un levier pour prendre en compte des profils d'élèves différents afin de proposer une EPS permettant à chacun de trouver sa place pour apprendre dans un contexte particulier (garçons/filles, élèves sédentaires, en difficulté scolaire, à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap).

Au collège comme au lycée, la question doit être posée, au sein de l'établissement, de l'enjeu du dispositif auquel l'EPS doit contribuer tant pour les acquisitions spécifiques à l'EPS que transversales.

Ressources possibles :

- Lien EPI Verfeil, voir le lien sur le site académique de l'innovation pédagogique.
- Documents du stage EPS et interdisciplinarité.*

Les quatre parcours éducatifs, portés par l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement. Ces parcours permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et favorisent « la continuité de l'école à l'enseignement supérieur »¹

Il est essentiel de contextualiser les parcours au regard des contenus disciplinaires, qu'ils soient relatifs à l'enseignement obligatoire ou à une pratique volontaire (AS et UNSS notamment). Cette contribution doit pouvoir être connue des acteurs de la communauté éducative afin d'assurer la mise en œuvre d'une cohérence de l'ensemble des actions menées. Les parcours pourront ainsi être développés dans le cadre des enjeux éducatifs fixés par l'établissement, évitant alors un effet d'empilement.

Si nous envisageons les visées éducatives de ces différents parcours au regard de notre champ disciplinaire, nous pouvons évoquer à titre d'exemple quelques pistes possibles qui doivent pouvoir être déclinées au collège comme au lycée :

- ✓ Parcours citoyen : valeurs en acte expérimentées en EPS, comme à l'AS et à l'UNSS (différents rôles sociaux),
- ✓ Parcours santé : - connaissance de soi (capacités, ressources, limites personnelles) en relation avec le respect de son intégrité et l'optimisation de son potentiel,
- sens d'un habitus santé (pratique physique/sédentarité, diététique, hygiène de vie...)
- ✓ PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) : activités physiques artistiques et ouverture culturelle, en EPS comme dans des dispositifs (classe PAC, atelier artistique, AS).

La prise en compte de ces parcours permet de revoir les contenus des projets relatifs aux enseignements ou dispositifs spécifiques comme :

- enseignements facultatifs, d'exploration et de complément en EPS
- enseignement d'exploration et de spécialité en danse et en arts du cirque (filiale L)

¹ Projet académique 2014-2017, axe 2



4/5

- sections sportives scolaires

Ressources possibles :

- groupes de travail académiques sur les activités physiques artistiques, sur l'échauffement,*
- réflexion menée sur le projet d'AS (IA-IPR EPS et directeurs régional et départementaux UNSS)*

La prise en compte des ressources numériques notamment via le portail Eduscol et les usages pédagogiques du numérique

La plus grande accessibilité à l'outil numérique dans la classe (outils nomades) doit engager les équipes à s'interroger sur un double intérêt :

- comment l'enseignant peut-il exploiter à des fins pédagogiques (observation de l'activité de l'élève) le temps libéré par l'usage de l'outil ?
- comment et dans quelle mesure l'élève peut-il mieux apprendre avec le support numérique ?

Ressources possibles :

- production du groupe ARED*
- production du stage « usage des outils numériques nomades en EPS »*

Lors des inspections individuelles ou à l'occasion de leur visite dans les établissements, les inspecteurs accompagneront les équipes pédagogiques et éducatives dans la prise en compte de ces quatre priorités.

La loi de refondation de l'école définit la réforme de l'enseignement obligatoire dont la réforme du collège. Ce cadre réaffirme l'aspect dynamique de tout projet pédagogique dont celui de l'EPS.

Dans la logique de ce que nous avons évoqué en début de cette lettre, nous vous invitons donc à poursuivre la révision de votre projet au regard de l'évolution du contexte d'établissement et des caractéristiques des élèves.

Nous rappelons que, au collège, la réforme engage nécessairement la réécriture du projet pédagogique ce qui, nous le savons, demande du temps de réflexion, de prise de décision et de formalisation en équipe.

Lors des réunions d'équipe que nous pourrions animer au cours de l'année, nous porterons un regard bienveillant sur l'avancée de vos travaux en réponse à vos questions et dans une logique d'accompagnement.

Dans l'attente d'un document d'aide à l'élaboration du projet pédagogique, nous vous suggérons quelques pistes possibles de réflexion pour structurer votre travail :

sur une étape diagnostique :

- ✓ qui sont ces élèves dans l'établissement, en EPS et dans les différents champs d'apprentissage et APSA (ressources, besoins) ? Comment apprennent-ils et qu'ont-ils appris ?

sur une mise en perspective :

- ✓ quelles compétences développer dans les champs d'apprentissage (collège) et dans les compétences propres, méthodologiques et sociales (lycées) ?



- ✓ quelles acquisitions prioritaires pour atteindre ces attendus du cycle ?
- ✓ quelle élaboration de référentiel d'évaluation (collège) ou quelle déclinaison du référentiel d'évaluation (lycée) ?
- ✓ quelle démarche personnelle d'enseignement appropriée aux choix faits collégalement ?

5/5

sur un bilan prospectif :

- ✓ en collège, comment apporter la contribution disciplinaire au développement des compétences du socle et la faire valoir tout au long du parcours de formation comme dans le cadre de l'obtention du DNB ?
- ✓ au lycée, quel bilan tirer des évaluations (sommatives comme certificatives) et des effets constatés pour confirmer ou faire évoluer les choix inscrits dans le projet pédagogique ?

De plus, dans le cadre de la prise en compte de tous les élèves dont ceux à besoins éducatifs particuliers, nous vous encourageons à poursuivre votre réflexion sur la proposition d'une EPS adaptée aux ressources de chacun.

Nous vous rappelons qu'un certificat médical validé au niveau académique existe sur le site EPS.*

Nous souhaitons, à chacune et chacun, une excellente année scolaire.

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales
Education Physique et Sportive

M. CASSAGNE

C. FIL

S. LOSFELD